



Le 4 mars 2024, à dix-huit heures et trente minutes, la Commission du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel PERRAIS, Président,

Date de convocation : 21/02/2024

Nombre de Membres en exercice : 13 - Présents : 10 – Votants : 11

<u>PERRAIS Michel</u>	<i>Présent</i>	<u>CHARIER Germain</u>	<i>Absent</i>
<u>CHAPEAU Sylvanie</u>	<i>Présente</i>	<u>GUIHARD Marie-Anne</u>	<i>Présente</i>
<u>GANACHEAU Céline</u>	<i>Présente</i>	<u>DRENO Blandine</u>	<i>Présente</i>
<u>PERRAIS Cynthia</u>	<i>Présente</i>	<u>LEQUEUX Christine</u>	<i>Absente</i>
<u>RETHORET Emilie</u>	<i>Présente</i>	<u>GUIHARD Annie</u>	<i>Présente</i>
<u>JOSSE Soizick</u>	<i>Présente</i>	<u>LATOUCHE Roselyne</u>	<i>Pouvoir : GANACHEAU</i>
<u>LEGAL Sonia</u>	<i>Présente</i>		

OBJET : Vote du Budget 2024

Madame CHAPEAU Sylvanie a été élue secrétaire de séance.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la présentation du budget pour l'exercice 2024 s'équilibrant comme suit :

· Section de fonctionnement : 22 434.22 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la section de fonctionnement

- en dépenses : par 11 voix POUR au niveau de chaque chapitre,
- en recettes : par 11 voix POUR au niveau de chaque chapitre.

Fait et délibéré en Mairie lesdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président, M. PERRAIS

